

Association des agriculteurs du réseau écologique des Muverans

➤ Présentation

Le réseau écologique des Muverans est une association d'agriculteurs qui compte actuellement 54 membres. Le réseau se situe dans le Chablais vaudois, sur les communes de Bex, Gryon et Ollon, et son périmètre s'étend sur 3'290 hectares et regroupe 34 exploitations agricoles. Ce réseau a été initié par les agriculteurs de la région en 2012 dans le cadre des projets de mise en réseau de la politique agricole et est soutenu par les autorités communales concernées. Dès 2018, il pourra être reconduit pour une période de huit ans.

Certains agriculteurs de l'association du réseau écologique des Muverans participent également au projet de qualité du paysage de la région des Alpes vaudoises qui a pour objectif la conservation des particularités paysagères régionales.

Au total, ce sont plus de 200 hectares de surfaces agricoles et environ 3400 arbres fruitiers haute-tige, noyers et châtaigniers qui sont dédiés à la promotion de la biodiversité et à la qualité du paysage. Nous vous invitons à lire la suite pour en savoir plus sur le réseau écologique des Muverans.

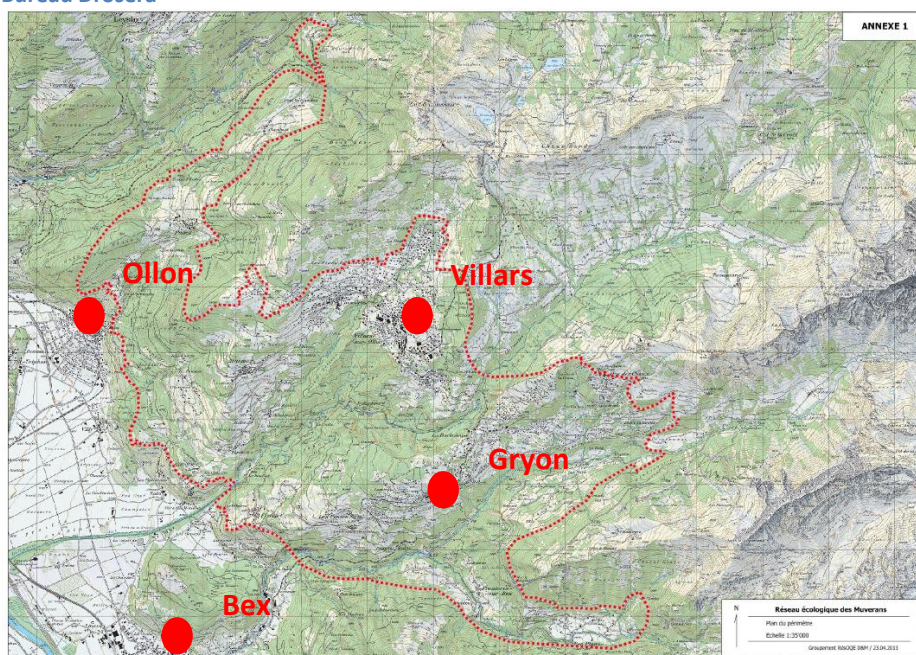
Les agriculteurs du réseau des Muverans remercient vivement toutes les personnes et les institutions qui les ont soutenues dans la réalisation de ce projet.



Prairie extensive et vieux verger
Crédit photo : Bureau Drosera



Arbre habillé de lierre riche en biodiversité
Crédit photo : Bureau Drosera



➤ Un réseau écologique, c'est quoi ?

Les projets de mise en réseau, sont une des mesures qui visent à remplir une partie du [mandat constitutionnel de l'agriculteur suisse](#), à savoir : la conservation des ressources naturelles. Ils font l'objet d'un cahier des charges strict et d'un suivi sur toute la durée du projet. Ils durent huit ans et peuvent être reconduits. Chaque agriculteur intéressé qui remplit les conditions liées à l'obtention des [paiements directs](#), notamment le respect des [prestations écologiques requises](#) (PER), peut participer à un réseau. Il s'engage à exploiter les surfaces conformément à ce qui a été convenu durant toute la durée du projet. Grâce au réseau, il est possible de tenir compte des besoins régionaux et des valeurs naturelles liées au paysage.

L'objectif principal d'un réseau écologique est le maintien et la promotion de la diversité naturelle des espèces sur la surface agricole utile. Dans ce but, des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont placées et entretenues de manière à créer des conditions favorables pour le développement et la dispersion de la faune et de la flore. La diversité propre des habitats, du paysage et la mise en réseau de ces habitats (répartition territoriale) sont ainsi encouragées. Les mesures prévues dans le cadre du projet de mise en réseau sont orientées sur les besoins des espèces cibles et des espèces caractéristiques. Ces espèces font l'objet de mesures de promotion avérées et réalisables. Les espèces cibles très sensibles, elles, nécessitent la mise en place de mesures de conservation régies et financées par la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN).¹

Deux rapports qui visent à évaluer le degré de réalisation des objectifs doivent être produits. L'un après quatre ans (rapport intermédiaire) et l'autre après huit ans (rapport final).

Les espèces cibles sont des espèces menacées pour lesquelles un réseau écologique peut jouer un rôle important en termes de conservation. Les espèces caractéristiques sont des espèces représentatives d'un type de paysage particulier, propre à la zone d'un projet de mise en réseau.

La biodiversité, c'est la diversité des **écosystèmes** (habitats comme une prairie, une lisière ou un pâturage boisé), la diversité des **espèces** (vaches, orchidées, papillons) et la diversité des **gènes** au sein d'une espèce (vache Holstein, Limousin ou Simmental).

➤ Le réseau des Muverans

Le réseau s'étend entre la limite des vignes, au pied du coteau, jusqu'à la limite de la zone d'estivage située vers 1400 mètres d'altitude. Il s'agit d'un paysage de versant ensoleillé, entaillé par plusieurs cours d'eau et dominé par un vaste massif forestier entrecoupé d'herbages. Le versant est bien exposé ce qui lui confère des conditions relativement chaudes en particulier sur les parties de basse altitude. On y rencontre ainsi des vergers et quelques cultures mais la majorité de la surface est constituée d'herbages permanents et de pâturages. La pente importante dans certains secteurs rend l'exploitation des surfaces souvent assez contraignante. Le réseau se trouve dans une région considérée comme ayant une valeur naturelle élevée liée à l'agriculture, tant à l'état actuel qu'historiquement.²

¹ Source : [OFAG, Aide à l'exécution pour la mise en réseau, version 1.0, 2015](#)

² Source : Groupement RésOQE D&M

En collaboration avec un bureau spécialisé, un catalogue de mesures a été établi afin de promouvoir les espèces cibles et caractéristiques identifiées dans le périmètre du réseau des Muverans. On retrouve, par exemple : des papillons (silène, demi-deuil, ...), des fleurs (orchidées, trèfle jaunâtre, ...), des oiseaux (torcol, pic vert, bruant jaune, ...) mais aussi le lièvre brun ou encore le lézard agile.



Orchidée, bruant jaune, pic vert, dectique verrucivore, demi-deuil, torcol, trèfle jaunâtre, lézard agile, silène, lièvre brun, ophrys.³

Les mesures que les agriculteurs mettent en place sur leurs parcelles pour favoriser ces espèces reposent notamment sur la préservation, le renforcement et la restauration : de prairies extensives, de liaisons terrestres, de vergers traditionnels, de zones de prairie en forte pente ou encore d'éléments boisés (haies, bosquets, lisières, ...).

Il s'agit, par exemple, de laisser sur pied 10% d'une prairie lors de la fauche, d'installer des nichoirs dans les vergers, d'aménager un tas de pierres ou de branches, d'entretenir des bosquets boisés, de laisser une bande herbeuse en lisière, de conserver des arbres secs sur pied, de renouveler les vieux arbres fruitiers, de respecter une date de fauche plus tardive, etc. Actuellement, près de 25 % de la surface agricole utile sont des surfaces de promotion de la biodiversité et près de la moitié de celles-ci atteignent le niveau II de qualité écologique.

³ Crédit photo : E. Morard & E. Hanus

Ces mesures sont contraignantes pour l'agriculture : certaines augmentent la charge de travail, d'autres diminuent les rendements. Ceci parfois dans des régions de montagne, où la production agricole est souvent déjà rendue plus difficile à cause de la topographie qui demande un outillage adapté et où le travail mécanique n'est pas toujours possible. C'est la raison pour laquelle la Confédération alloue des contributions aux exploitants qui acceptent de s'engager pour la biodiversité et la qualité du paysage (voir ci-après).

Le bureau Drosera SA a été mandaté pour assurer le contrôle de la réalisation des objectifs, le suivi biologique et la rédaction des rapports intermédiaire et final. Lors de visites de terrain, le biologiste peut ainsi évaluer l'efficacité des mesures et informer les agriculteurs qui participent au réseau. En effet, ceux-ci sont intéressés à savoir si leur travail porte ses fruits.

➤ Contributions à la qualité du paysage de la région des Alpes vaudoises

Outre leur participation au réseau écologique, les agriculteurs du réseau des Muverans s'engagent dans un projet de qualité du paysage. Les projets de qualité du paysage soutiennent les agriculteurs dans leur travail pour le maintien, l'encouragement et la valorisation des paysages cultivés. Ces derniers aident à générer de la valeur ajoutée qui profite à toute une région.

➤ La qualité du paysage, c'est quoi ?

Les projets de qualité des paysages (QP) sont une autre des mesures qui visent à remplir une partie du [mandat constitutionnel de l'agriculteur suisse](#), à savoir : l'entretien du paysage rural. Ils visent la préservation, l'encouragement et le développement de paysages attrayants qui permettent de tenir compte de besoins régionaux et de valeurs culturelles liées au paysage tels que le maintien des pâturages boisés, l'entretien de châtaigneraies ou la promotion de la culture des champs dans les régions de montagne.⁴

Le canton de Vaud a défini, en collaboration avec la base agricole, un certain nombre de mesures et d'objectifs pour la région des Alpes vaudoises. Ce concept, qui a été approuvé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), compte plus de 30 mesures. Par exemple, l'exploitation de surfaces difficiles à entretenir, la remise en exploitation de terrains embuissonnés, le maintien ou la création de tas d'épierrage, entretenir des murs en pierres sèches, rendre visible le patrimoine rural et régional, entretenir des prairies et pâturages fleuris, encourager la plantation et l'entretien d'arbres isolés et de fruitiers haute-tige, etc.



Pâturage extensif avec un tas de pierre pour reptiles
Crédit photo : Bureau Drosera



Plantation arbres fruitiers
Crédit photo : Bureau Drosera

⁴ Source : [OFAG 2016](#).

➤ **Soutenir le réseau écologique des Muverans**

Chacune et chacun peut aussi soutenir le réseau s'il le désire par des gestes simples :

- Respecter et ne pas déranger la faune et la flore (rester sur les sentiers balisés, laisser les plantes vivre et se reproduire, ...)
- Surveiller son chien (ramasser les crottes, respecter les veaux et les vaches qui paissent, ...)
- Veiller au bien-être des animaux (ne pas déranger les troupeaux et les chiens de protection, respecter les clôtures et refermer les portails, ...)
- Ramasser et éliminer correctement les déchets
- Ne pas considérer les prés non-fauchés comme des aires de repos ou de pique-nique

En tant que consommateur enfin, si vous appréciez les prestations des paysans de la région en faveur de la biodiversité et du paysage, vous pouvez les soutenir et les encourager en achetant des produits régionaux, de saison, à un prix juste et équitable. Ce faisant, vous encouragez également l'économie locale.

➤ **Partenaires**

Communes de Bex, Gryon et Ollon et Office du tourisme de Bex-Villars-Gryon

➤ **Contact Réseau des Muverans**

Oscar Bonzon
En Curnaux
1885 Chesières
bonzon@encurnaux.ch